

COMMUNE DE
LA Y



BUDGET COMMUNAL 2025

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET
SYNTHETIQUE**

1) Le cadre général du budget :

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune :www.villagedelay.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- Percevoir de nouvelles recettes
- Décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité, ...)
- Ajuster une dépense
- Réduire un chapitre pour en alimenter un autre.

Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives ; elles sont votées par le conseil municipal.

Le budget 2025 a été voté le 20 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- Continuer le programme d'investissement engagé et nécessaire au développement de la commune
- De mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

- **La section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année : achats d'énergie, de denrées, de fournitures, charges de personnel, charges financières, impôts et taxes, subventions aux associations...
- **La section d'investissement** qui a vocation à préparer l'avenir, retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune : travaux, achats de matériel, acquisitions foncières...

2) La section de fonctionnement

❖ Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

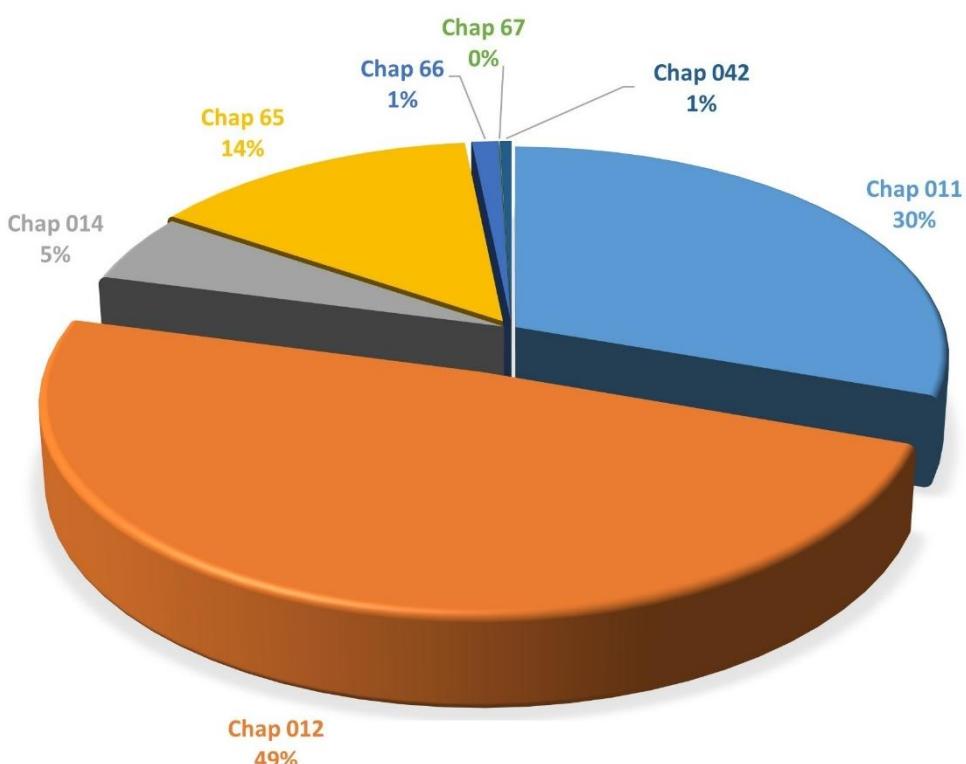
Pour la section de fonctionnement, le budget est voté par chapitre, c'est-à-dire que l'ensemble des dépenses ou des recettes de même catégorie sont à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire.

L'exécutif peut, sans demander l'autorisation de l'assemblée délibérante, opérer des virements de crédits entre articles et sans obligation de le notifier au comptable, sauf pour le chapitre 012 regroupant l'ensemble des charges de personnel.

❖ Dépenses et recettes de fonctionnement du budget primitif 2024

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
011 Charges à caractère général	175 200,31 €	13 Atténuations de charges	4 250,00 €
012 Charges de personnel	281 900,00 €	70 Produits des services	61 100,00 €
014 Atténuation de produits	30 796,00 €	73 Impôts et taxes	25 500,00 €
65 Autres charges de gestion courante	80 591,00 €	731 Fiscalité locale	270 000,00 €
66 Charges financières (intérêts emprunts)	6 500,00 €	74 Dotations et participations	127 270,00 €
67 Charges spécifiques	200,00 €	75 Autres produits de gestion courante	44 800,00 €
042 Opération d'ordre (transfert entre sections)	2 732,69 €	002 Résultat de fonctionnement reporté	45 000,00 €
TOTAL	577 920,00€	TOTAL	577 920,00€

➤ Les dépenses de fonctionnement



Chapitre 011 – Charges à caractère général: elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de chauffage, d'alimentation, de fournitures produits et matériels, l'entretien des bâtiments des espaces verts et de la voirie, les locations, les primes d'assurances, les honoraires, la maintenance, la téléphonie, les fêtes et les cérémonies, les taxes foncières

Chapitre 012 – Charges de personnel: rémunérations des titulaires et des non titulaires, charges sociales et patronales, assurances, œuvres sociales, médecine du travail.

Chapitre 014 – Atténuation de produit : Reversement sur FNGIR (*Le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant cette suppression. Les montants prélevés ou reversés au titre du FNGIR sont fixes et reconduits chaque année.*), et le fond de Péréquation d'Intérêt Communautaire (*il s'agit d'un fond prélevé sur les communes ayant des ressources pour être redistribué aux communes défavorisées*).

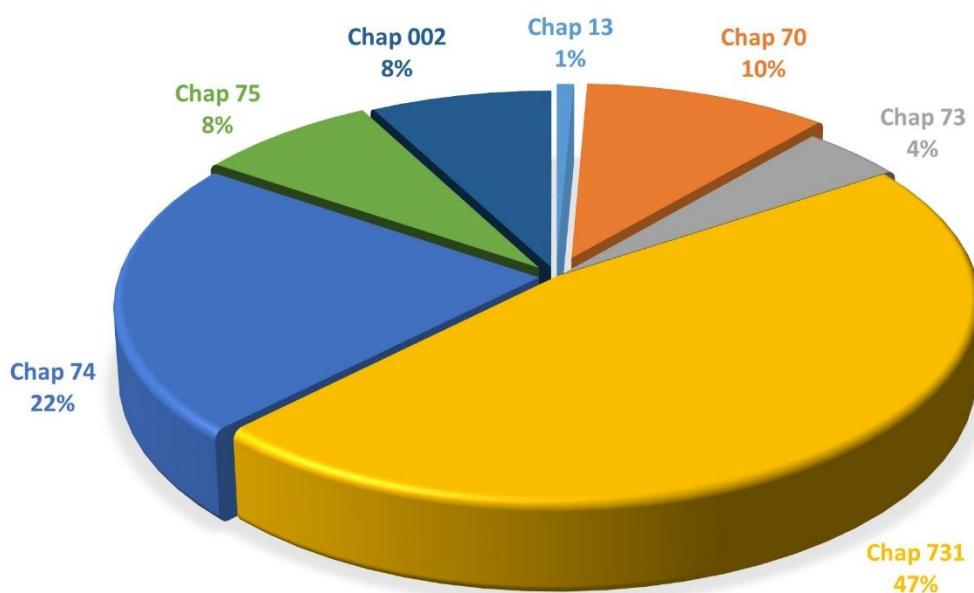
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : indemnités des élus et charges sociales, contribution au fonctionnement du SDIS, maintenance éclairage public, subvention au CCAS, subventions aux associations

Chapitre 66 – Charges financières : remboursement annuel des intérêts (le capital est remboursé en section d'investissement)

Chapitre 67 – Charges spécifiques : dépenses mandatées à titre exceptionnel (remboursement de créances N-1 non dues à un usager)

Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert de section à section : amortissement des travaux effectués sur l'éclairage public par le SIEL.

➤ Les recettes de fonctionnement



Chapitre 013 – Atténuations de charges: remboursements de frais de personnel à la suite d'un arrêt maladie des agents de la collectivité.

Chapitre 70 – Produits des services : recettes perçues par la collectivité directement suite à un service rendu par la collectivité à la population du territoire (redevances d'occupation du domaine public, restaurant scolaire, garderie, facturation temps des agents au budget assainissement, remboursement frais de fonctionnement école commune de Neaux, frais de fonctionnement agence postale, ...)

Chapitre 73 – Impôts et taxes: dotations et compensations versées par l'état à la suite de la suppression d'un impôt

Après avoir progressé trois années de suite de plus de 3%, les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers sont revalorisées de 1,7% en 2025. Un taux plus faible qui s'explique par le ralentissement de l'inflation.

Les taux d'imposition, pour l'année 2024, était de :

- | | |
|-----------------------------------|----------------|
| - Taxe foncière bâti : | 27.80 % |
| - Taxe foncière non bâti : | 31.32 % |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a proposé à l'unanimité que les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière non bâti ne soient pas modifiés pour l'année 2025.

Chapitre 731 – Fiscalité locale: fiscalité des particuliers et des entreprises perçues par le service des impôts et reversées à la collectivité.

Il s'agit de la première source de recettes pour une collectivité.

Chapitre 74 – Dotations et participations: Dotations de l'Etat, dotations solidarité rurale, dotation aux élus locaux, compensations de la taxe foncière.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante: sommes encaissées au titre des locations (appartements communaux, locaux industriels et artisanaux).

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté: résultat reporté du résultat du compte administratif 2024

3) La section d'investissement

❖ Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- Endépenses :

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes :

Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets retenus.

❖ Dépenses et recettes d'investissement du budget primitif 2025

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Non affectées à une opération			Non affectées à une opération
16 – Remboursement des emprunts	50 000,00 €	10 – Dotations FDS divers réserve	252 236,34 €
204 - Subventions d'équipement versées	1 500,00 €	040 – Opérations d'ordre transfert entre sections	2 732,69 €
023 – Immobilisation en cours	88 616,33 €		
001 – Résultat d'investissement reporté	14 332,70 €		
Sous-total	154 449,03 €	Sous-total	254 969,03 €
Affectées à une opération			Affectées à une opération
Voirie	54 500,00 €	Voirie	35 000,00 €
Aire de jeux	8 000,00 €	Aire de jeux	0,00 €
Bât. Communaux Ecole Publique	11 000,00 €	Bât. Communaux Ecole Publique	8 580,00 €
Local associations sportives	6 000,00 €	Local associations sportives	0,00 €
Aménagement cimetière communal	9 000,00 €	Aménagement cimetière communal	0,00 €
Mairie	1 500,00 €	Mairie	0,00 €
Salle communale	6 000,00 €	Salle communale	0,00 €
Chapelle Notre-Dame	5 600,00 €	Chapelle Notre-Dame	0,00 €
Achat mobilier pour l'Ecole Publique	1 500,00 €	Achat mobilier pour l'Ecole Publique	0,00 €
Cimetière : reprise des concessions	8 000,00 €	Cimetière : reprise des concessions	7 000,00 €
Aménagement du Centre Bourg	11 000,00 €	Aménagement du Centre Bourg	0,00 €
Chemin piéton la Verpillière	30 000,00 €	Chemin piéton la Verpillière	0,00 €
Sous-total des opérations	151 100,00 €	Sous-total des opérations	50 580,00 €
TOTAL	305 549,03 €	TOTAL	305 549,03 €

➤ **Les dépenses d'investissement non affectées à une opération**

Chapitre 016 – Remboursement des emprunts : Remboursement du capital des emprunts.

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : Partie de la maintenance de l'éclairage public par le SIEL.

Chapitre 023 – Immobilisations en cours : ensemble des travaux ou acquisitions s'étalant sur plusieurs exercices comptables.

Chapitre 01 – Résultat d'investissement reporté : résultat reporté du résultat du compte administratif 2021

➤ **Les recettes d'investissement non affectées à une opération**

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : Ce chapitre concerne le FCTVA, les taxes d'aménagement et l'excédent de fonctionnement reversé à l'investissement.

Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert de section à section : amortissement des travaux effectués sur l'éclairage public par le SIEL.

➤ **Les Opérations d'investissement**

Opération 65 : Voirie

Cette année il est prévu la réfection du revêtement des rues à l'arrière de l'église et du chemin domaine neuf.

Opération 67 : Aire de jeux

Aménagement de l'aire de jeux du lotissement de l'hippodrome.

Opération 81 : Bât. Communaux Ecole Publique

Est prévu la réhabilitation de la salle de classe des CM de l'école et porte maternelle.

Opération 89 : Local associations sportives

Report facture investissement sur des rideaux à la salle de la Forest.

Opération 90 : Aménagement cimetière communal

Extension du columbarium.

Opération 91 : Mairie

Réagencement de l'accueil.

Opération 98 : Salle communale

Etude de rénovation.

Opération 113 : Achat mobilier pour l'Ecole Publique

Achat de mobilier.

Opération 122 : Aménagement du Centre Bourg

Marquage au sol et panneaux de rues.

Opération 137 : Chemin piéton la Verpillière

Travaux d'aménagement d'un chemin piéton pour garder une continuité entre les allées et les lotissements. Cela permet aussi aux enfants de rejoindre l'arrêt de bus en toute sécurité.

4) Les données synthétiques du budget

a) Etat de la dette

4 emprunts à taux fixe à rembourser : Annuité de 54 787,04€

- Local de la Forest :

120 000€ sur 12 ans, 1^{er} remboursement le 29/03/2016 – Annuité de 11 246,44€

- Travaux aménagement global centre bourg :

250 000€ sur 16 ans, 1^{er} remboursement le 25/05/2018 – Annuité de 18 344,16€

- Achat maison JACQUETTON :

80 000€ sur 12 ans, 1^{er} remboursement le 15/03/2019 – Annuité de 7 202,40€

- Travaux maison JACQUETTON :

400 000€ sur 10 ans, 1^{er} remboursement le 31/12/2021 – Annuité de 17 994,04€

a) Capacité de désendettement

la capacité de désendettement de la commune s'élève à 2,15 ans (6,11 en 2023) alors qu'elle est de 3,27 ans sur les communes de même strate au niveau départemental.

Elle indique le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacrait tout son autofinancement brut.

La commune se situe en dessous de la strate nationale.

Budgets annexes

I. Assainissement

Ce budget spécifique est dédié à la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif de la commune. Sur notre commune nous avons à charge l'entretien de la station du Pied de la fée, ce service est assuré depuis de nombreuses années par nos agents communaux. Une partie de notre assainissement se déverse sur la station de St Symphorien de Lay dont nous participons à son entretien qui contrairement à nous, est sous la forme de Délégation de Service Public par la société SUEZ. Une partie des effluents de St Symphorien de Lay se déversent également sur notre station.

Le budget comporte, comme le budget principal, une section d'exploitation (fonctionnement) et une section d'investissement.

✓ **La section de fonctionnement :**

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 58 207,25 €.

Les principales recettes proviennent du versement par le délégataire du service de l'eau et l'assainissement et de la participation forfaitaire de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Les dépenses concernent l'entretien de la station d'épuration du pied de la fée, de celle de St Symphorien de Lay et du poste de relevage de la Verpillière, et de la dotation aux amortissements.

✓ **La section d'investissement :**

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 86 554,69 €.

Les recettes d'investissement proviennent de l'excédent de fonctionnement et des retours sur investissement.

Les dépenses d'investissement prévues en 2025 sont celles relatives à la rénovation des réseaux de la petite rue de la Porchellerie, dernière partie à rénover dans le bourg, et le remboursement des emprunts

Etat de la dette

2 emprunts à taux fixe à rembourser : Annuité de 13 920,80€

- Réseaux rue de la Chapelle :

60 000€ sur 15 ans, 1^{er} remboursement le 15/01/2015 – Annuité de 5 890,68€

- Réhabilitation des réseaux d'assainissement du centre bourg :

140 000€ sur 20 ans, 1^{er} remboursement le 25/12/2016 – Annuité de 8 030,12€